



La directrice fume dans son bureau..

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 20 mai 2012

Bonjour,

J'ai travaillé dans une entreprise où la directrice fume dans son bureau.

Il s'agit plutôt d'un open-space car il n'y a pas de porte...

Que faire pour qu'elle n'expose pas d'autres personnes au tabagisme passif ?

Cordialement,

T D

Réponse :

Une démarche de votre part aurait eu toute sa valeur lorsque vous étiez présent dans l'entreprise. En étant désormais éloigné, vous pouvez cependant informer la DDTE [\[1\]](#) que vous avez été amené à quitter cet emploi pour raison de tabagisme passif imposé par la direction.

[\[1\]](#) direction départementale du travail et de l'emploi